

N'y a-t-il pas une contradiction indépassable entre l'assurance qui accompagne toute conviction portant sur « l'ultime » et l'acceptation d'une confrontation loyale de convictions contraires ? Si je suis assuré d'avoir raison dans mes croyances ou mes convictions et de les vivre en « vérité », comment ne pas nourrir le soupçon que mon interlocuteur, lui, serait « dans l'erreur » ?

Que peut-on entendre par « vérité » au regard de la diversité des croyances et des convictions ?

Bernard Quelquejeu

Bernard Quelquejeu est philosophe, éthicien et théologien.

Les croyances et les convictions qui habitent chacun de nous, celles que nous avons acquises tout au long d'une vie et surtout les plus profondes, celles que nous pouvons appeler ultimes, nous savons la valeur essentielle que nous leur attachons. Nous osons même parfois les considérer comme marquées du sceau de la vérité, d'une vérité qui nous tient à cœur mais dont nous pressentons pourtant, intimement, qu'elle n'est ni définitive ni absolue.

Comment dès lors nous comporter quand nous rencontrons chez nos interlocuteurs des croyances différentes, voire opposées ? Devons-nous nous raidir sur nos convictions, assurés que nous sommes d'avoir raison, d'être dans le vrai, ce qui implique de considérer que nos interlocuteurs ont

tort de croire ce qu'ils croient ? Nous faut-il au contraire consentir parfois à abandonner nos propres convictions en présence d'un témoignage saisissant ou devant la solidité argumentative de la position contraire ? Devons-nous, plus modérément, nous résoudre à un armistice provisoire, appuyé sur la relativisation de l'idée de vérité, d'une vérité qui serait plurielle ? Mais ne ferions-nous pas preuve d'hypocrisie si nous taisions alors notre certitude que nos vis-à-vis sont, eux, dans l'erreur ?

CONFRONTATIONS INTERCONVICTIONNELLES¹

Sans doute un échange des convictions peut-il, lorsqu'on est dans une simple situation de partage de parole,

¹ Le mot *interconvictionnalité* a été notamment utilisé dans le n° 17 de *Diasporiques* (mars 2012), « Éloge d'un néologisme, l'interconvictionnalité », p. 26-32.

s'en tenir à une écoute silencieuse des opinions exprimées tour à tour par les uns et les autres. Mais il est d'autres situations – celles qui concernent un espace d'action associatif, social ou politique – qui ont pour obligation d'aboutir à une décision opératoire. Dans de telles circonstances, écoute et partage ne suffisent plus : une réelle confrontation des convictions est inévitable, et elle est susceptible d'engendrer au-delà du débat, oppositions et conflits. Mais elle peut aussi être source d'enrichissement mutuel si l'on accepte d'entrer dans l'espace de l'intelligence critique, celle qui requiert de passer par une argumentation contradictoire des positions prises. Il importe alors de se demander, ensemble, sur quelle base chaque locuteur peut prétendre à la validité de ce qu'il énonce, et c'est de l'acceptation de ce questionnement et de sa traduction en termes de dialogue que peut naître la possibilité d'une authentique intercompréhension et que peuvent émerger de véritables échanges interconvictionnels. Et cela bien sûr même s'il n'y a aucune raison qu'on parvienne en règle générale, à l'issue de ces confrontations, à un consensus. Toutefois, dès lors, la décision prise ne sera plus seulement l'expression d'un rapport de forces.

TOUTE CONFRONTATION PRÉSUPPOSE UNE VISÉE DE VÉRITÉ

Dans une confrontation entre convictions, l'idée de vérité apparaît dès la première parole prononcée : tout engagement dans un tel dialogue serait totalement dépourvu de sens si chacun des partenaires n'attendait pas que l'autre reconnaisse dans son propos une visée de vérité ; celle-ci



D.R.

engage tout discours dans l'espace des raisons destinées à justifier ou à réfuter le propos tenu. Pascal l'affirmait déjà : toute conviction en comporte une¹, et toute confrontation entre des convictions intimes se doit de le reconnaître comme un préalable obligé aux échanges, faute de quoi ceux-ci n'auraient ni signification ni intérêt. Une authentique confrontation comporte donc pour chacun l'exigence de répondre de ce qu'il avance, d'explicit sa propre quête de vérité. Mais il faut bien insister sur le fait qu'il s'agit d'une « visée » de vérité et non de la revendication de sa possession. Personne ne détient « la » vérité ni n'a vocation à imposer aux autres une reddition inconditionnelle.

Il faut donc admettre que la visée de vérité est l'enjeu de tout débat interconvictionnel. Elle est le signe, l'index, l'horizon sous lequel se tiennent toute pensée, toute affirmation, toute contestation au sein d'un dialogue loyal. La vérité se trouve mise en jeu dès que j'affirme quelque chose : on pourrait dire que « là, le gant est jeté ». Mais elle ne se joue pas moins là où un interlocuteur vient contester mon affirmation.

Arletty, dans *Les Enfants du Paradis* de Jacques Prévert et Marcel Carné, ne révèle que partiellement « la » vérité...

¹ « Nous avons une impuissance à prouver, invincible à tout le dogmatisme. Nous avons une idée de la vérité, invincible à tout le pyrrhonisme ». Pascal, *Pensées* (1669).

SPÉCIFICITÉ DE LA QUÊTE DE VÉRITÉ

Notre rapport au monde s'exprime de multiples façons qui, toutes, peuvent donner lieu à des confrontations interconvictionnelles, mais dans des termes différents de ceux de notre rapport à la vérité. Lorsque nous énonçons ce qui est, nos observations ou nos constatations peuvent être exactes ou inexactes : elles engagent donc une validation d'exactitude. Si nous stipulons ce qui doit être, nos prescriptions ou nos recommandations peuvent être jugées justes ou injustes : elles engagent donc une validation de justesse. Enfin si nous livrons ce que nous éprouvons vis-à-vis de ce qui est ou doit être, nos expressions ou nos déclarations peuvent être sincères ou mensongères : elles engagent une validation de sincérité.

Le concept de vérité est manifestement d'un autre ordre que ces trois concepts d'exactitude, de justesse ou de sincérité. On peut sinon se mettre d'accord du moins se rapprocher fortement sur les qualifications d'exacte, de juste ou de sincère d'une situation ou d'une action. On conçoit que cela puisse être par contre strictement impossible s'agissant de l'utilisation de l'adjectif « vrai » dès lors qu'on a affaire aux croyances et aux convictions les plus intimes, à celles qu'on peut, précisément, qualifier d'ultimes.

« LA » VÉRITÉ SERAIT-ELLE UN LEURRE ?

S'agissant de ce qu'il y a en nous de plus intime, qu'est-ce donc que « la » vérité ? Parler de « vérité relative » ne veut en réalité rien dire :

une vérité « relative » ne serait plus une vérité, pas plus qu'une vérité plurielle ou multiple ! La vérité ne peut être, par nature, qu'absolue. Or la diversité des croyances et des convictions, si on la respecte profondément, interdit un tel absolu. Cette diversité remet donc en question l'idée même de vérité. Mais elle n'interdit en rien de partager pleinement un désir de vérité, et cela même si ce qu'on met derrière cette quête diffère fondamentalement d'un individu à l'autre. Un dialogue compris de cette façon traduit d'abord la volonté de chacun de respecter l'autre et sa représentation de la vérité, même si on ne la partage pas, même si on n'en comprend pas vraiment le sens. Il s'agit aussi de devenir capable d'apprendre de l'autre, de savoir reconnaître que telle intellection ou telle formulation avancée par une conviction ou une croyance différente est parfois susceptible de nous aider à mieux nous comprendre nous-mêmes.

DÉPASSER L'APORIE

Si nous voulons ne pas tricher, nous pouvons remarquer que nous avons affaire ici, d'une certaine façon, à un acte de justice : nous cherchons à être sincères dans l'affirmation de nos convictions, à être loyaux dans nos échanges. Dès lors, pour éclairer et peut-être aider à résoudre l'aporie qui résulte du constat de la quête partagée mais souvent contradictoire d'une inatteignable vérité, nous pouvons en appeler aux principes généraux du droit moderne, et singulièrement au code de procédure pénale. Un de ses principes fondamentaux est celui de la présomption d'innocence. Tout individu « mis en examen » est

préssumé innocent tant qu'il n'a pas été reconnu coupable par un juste jugement. Ce principe vaut même, et surtout, lorsque pèsent sur lui les preuves les plus manifestes. Il établit une distinction entre deux ordres, celui des faits (une culpabilité manifeste) et la règle de procédure (une présomption d'innocence). Le juge peut être personnellement convaincu de la culpabilité de celui qu'il doit juger mais la règle qu'il se doit de respecter lui commande néanmoins de le traiter en innocent tant que le verdict n'a pas été prononcé. Il doit faire « comme si »... Dira-t-on pour autant que le juge est inauthentique voire hypocrite ? En agissant ainsi, il accomplit au contraire pleinement sa mission.

N'en est-il pas de même pour la question du rapport que nous entretenons les uns et les autres à la « vérité » ? D'une certaine façon, nous avons chacun à revêtir la position du juge qui distingue soigneusement deux points de vue tout en les adoptant conjointement. L'homme de conviction n'est pas déchiré entre deux exigences contradictoires ; il n'est pas condamné soit à s'exclure du débat au nom de l'authenticité de sa conviction soit à se compromettre hypocritement vis-à-vis de sa croyance lorsqu'il entre à fond dans une confrontation réciproque. Les deux partenaires n'ont pas à se refuser à la confrontation sous prétexte d'intégrité, ni à se contraindre à adhérer à quelque chose à laquelle ils ne croient pas, ni à abandonner leur conviction d'avoir des raisons de penser ce qu'ils pensent. Partageant, au moins pour une part, les règles de l'intelligence critique, les deux protagonistes sauront instaurer entre

eux, sans rien renier de leurs convictions respectives, l'espace pratique de leur confrontation avec des règles acceptées de chacun d'eux.

Il n'y a donc pas incompatibilité absolue entre les deux ordres que sont d'une part l'affirmation de convictions en tant que certitudes subjectives et d'autre part la volonté de reconnaître la légitimité de certitudes contraires et de leur confrontation pacifique au travers d'un authentique dialogue interconvictionnel. ☉